

Territoires du vin

ISSN : 1760-5296

: Université de Bourgogne

4 | 2012

Varia sur les Territoires du vin

Les pratiques viticoles d'amateur en Haute-Saône : un territoire de l'intime

01 March 2012.

Sylvain Estager

DOI : 10.58335/territoiresduvin.1389

 <http://preo.ube.fr/territoiresduvin/index.php?id=1389>

Le texte seul, hors citations, est utilisable sous [Licence CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

Sylvain Estager, « Les pratiques viticoles d'amateur en Haute-Saône : un territoire de l'intime », *Territoires du vin* [], 4 | 2012, 01 March 2012 and connection on 17 May 2026. Copyright : Le texte seul, hors citations, est utilisable sous [Licence CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.. DOI : 10.58335/territoiresduvin.1389. URL : <http://preo.ube.fr/territoiresduvin/index.php?id=1389>

PREO

Les pratiques viticoles d'amateur en Haute-Saône : un territoire de l'intime

Territoires du vin

01 March 2012.

4 | 2012

Varia sur les Territoires du vin

Sylvain Estager

DOI : 10.58335/territoiresduvin.1389

🔗 <http://preo.ube.fr/territoiresduvin/index.php?id=1389>

Le texte seul, hors citations, est utilisable sous [Licence CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

Introduction :

Une pratique héritée qui résiste

 Origine de la pratique et des savoir-faire

 Evaluer l'importance de la pratique

 Une pratique qui demeure d'actualité

Portrait de la viticulture d'amateur

 Un microparcellaire jardiné

 Une mise en culture aux moyens modestes

 Un encépagement singulier mais difficile à apprécier

 Des parcelles complantées et aménagées

Etat des parcelles

Conclusion sur l'état général du système

Des pratiques au cœur du construit territorial des acteurs sociaux

 Des pratiques et des productions porteuses d'un grand attachement

 Une logique de mise en œuvre singulière

 La vigne, vecteur mémoriel

La vigne, un objet à la croisée du vécu et des mémoires, qui forge le territoire

 Quelles mémoires de la vigne ?

 Des mémoires perméables qui interagissent

 La vigne, une de ces marginalités qui font le territoire

Conclusion :

Introduction :

- 1 Des 14 000 hectares de vigne qui couvraient la Haute-Saône au XIXème siècle (Estager, 2008), il ne demeure officiellement que 147 hectares répartis sur quatre communes du département¹.
- 2 Pourtant la vigne reste aujourd'hui une composante notable des paysages et des territoires locaux, à travers la pratique viticole d'amateur. Nombreux sont les villages conservant des petites parcelles jardinées qui destinent leur production à une consommation familiale.
- 3 Peu étudiée, cette viticulture d'amateur mérite pourtant qu'on s'y intéresse.
- 4 Nous mettrons en perspective les difficultés qui existent pour évaluer la pratique à sa juste valeur. Puis nous dresserons un portrait détaillé de cette viticulture. Enfin nous verrons les logiques qui président à la mise en œuvre de cette culture et qui en font une ligne de force des territoires locaux.

Une pratique héritée qui résiste

Origine de la pratique et des savoir-faire

- 5 La Haute-Saône conserve de longue date une tradition viticole puissante. Son vignoble connaît un apogée spatial au milieu de XIXème siècle. La vigne représente alors la troisième ressource économique du département.
- 6 Cependant le vignoble se singularise par l'absence de grands propriétaires : la micropropriété domine un parcellaire très émietté. On retrouve là, une conséquence de la Révolution qui a vu la grande propriété disparaître au profit de la petite propriété familiale. L'offensive des labours et des pâturages (Weber E., 1983), la concurrence apportée par le chemin de fer et l'épisode phylloxérique précipiteront la disparition de la vigne en qualité de culture de première importance.

- 7 A la veille de la Grande Guerre la vigne s'inscrit alors pleinement dans une logique d'économie domestique et la plupart des exploitations paysannes entretiennent une vigne qui satisfait la consommation familiale (Estager S., 2008). La vigne produit une trilogie incontournable : vin, piquette et marc sont des productions qui appartiennent dès lors à la tradition paysanne locale.
- 8 Aujourd'hui encore cette pratique viticole et les savoir-faire associés demeurent une réalité des territoires. La plupart des anciennes communes viticoles possèdent des parcelles de vigne modestes, cultivées par des amateurs. Ces parcelles d'amateur qui s'inscrivent toujours au sein des paysages d'aujourd'hui sont la marque de la capacité de résilience d'une activité culturelle qui s'est transmise au fil des générations, mais qui n'est pas officiellement reconnue.
- 9 En effet, selon les statistiques agricoles la vigne en Haute-Saône n'est cultivée que dans les quelques communes qui composent le vignoble commercial du département. Les données du Recensement Général Agricole depuis 2001 sont claires et ne prêtent guère à la nuance : avec 147 hectares de vignes pour l'ensemble de la Haute-Saône, la viticulture représente moins de 0,05 % des espaces cultivés². Lors de son apogée, dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle sa part atteignait 15%.

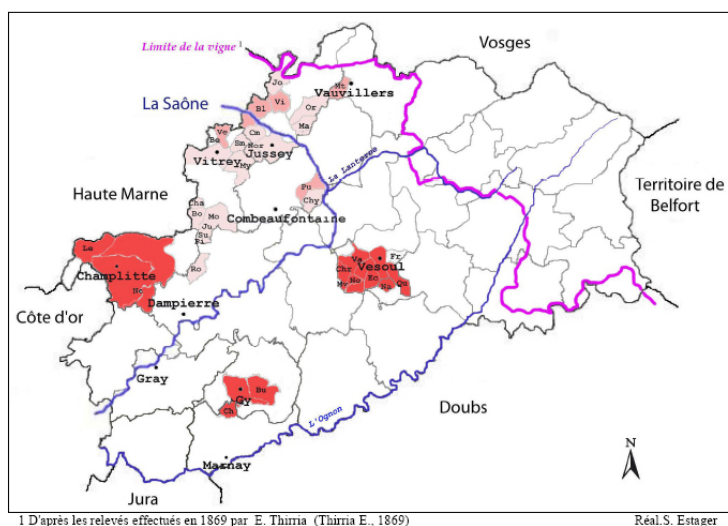
Evaluer l'importance de la pratique

- 10 La pratique du terrain infirme donc ce que la statistique affirme. Le R.G.A. ne reconnaît en effet l'existence de la viticulture que si celle-ci représente au moins 2 hectares sur la commune³. Cela apparaît comme un seuil élevé qui tend, de fait, à n'intégrer que les exploitations à vocation commerciale. Or en Haute-Saône, la réalité de cette pratique d'amateurs relève le plus souvent d'un micro-parcellaire. Les sources de l'administration fiscale, qui reçoit annuellement les déclarations de chaque propriétaire de vigne, sont beaucoup plus fines. En théorie, chaque propriétaire a obligation de déclarer le moindre are de vignes pour conserver ses droits et être en règle avec l'Etat. Malheureusement ces données sont couvertes par le secret fiscal et il est parfois difficile d'obtenir l'autorisation de les consulter.

- 11 Nous avons procédé dans le cadre d'un travail de Doctorat (Estager S., 2008) à une évaluation de la pratique dans une cinquantaine de communes du département qui possédaient une tradition viticole ancienne. Pour ce faire nous avons dû croiser différentes sources pour produire une évaluation de la pratique⁴ et c'est surtout par des relevés de terrain et des enquêtes auprès des habitants du cru que nous avons obtenu les résultats les plus concluants. Cette méthode souligne l'importance du travail de terrain car elle met à jour notamment, ce qui procède du non-déclaré.
- 12 Effectivement, la déclaration fiscale, de l'aveu même des contrôleurs en charge de ces dossiers, est rarement soumise à une vérification formelle sur le terrain. Considérant que c'est au propriétaire de garantir la valeur de ses droits, hérités dans l'immense majorité des cas, l'administration fiscale part du principe que le déclarant n'a pas intérêt à trop minimiser sa déclaration. Elle ne « traque » réellement que les situations qui seraient vraiment dans une logique de fraude ...
- 13 Néanmoins nous avons pu constater sur le terrain et lors des entretiens effectués⁵ que de nombreux viticulteurs ne déclaraient qu'une partie de leur vigne, dans la mesure où ils entretenaient encore des parcelles familiales que leurs aïeux n'avaient pas déclarées lors de la campagne de référence de 1954-1955, perpétuant ainsi une pratique gentiment interlope.
- 14 Nous avons pu relever qu'un cinquième environ des viticulteurs n'avaient jamais effectué de déclaration, estimant, en règle générale, que la modestie de l'entreprise les protégeait des foudres de l'administration et qu'une certaine tradition locale existait sur cette question...
- 15 Il est donc clair qu'une partie non négligeable des vignes n'est pas déclarée. Les treilles, parfois nombreuses et fructueuses, les clos privés qui ne se présentent pas à la vue du promeneur ou parfois, de façon plus démonstrative, une magnifique parcelle au beau milieu du village sont autant de réalités qui échappent à ces déclarations.
- 16 En comparant pour chaque village les déclarations avec les relevés de terrain effectués et en « sondant » lors des enquêtes par entretiens les viticulteurs sur la question nous estimons de façon empirique et

prudente que 30 à 60 % du total des superficies des vignes déclarées échappent désormais à ce type de relevé.

- 17 Attention à ne pas se méprendre toutefois sur la signification de cette donnée car les superficies plantées demeurent au final modeste et ne peuvent s'apparenter à quelque espace de non-droit.
- 18 La carte qui suit présente le cadre général de la recherche et les anciennes communes viticoles qui ont été retenue pour notre étude. Dans toutes ces communes, la vigne est aujourd'hui une composante notable des paysages.



1 D'après les relevés effectués en 1869 par E. Thiria (Thiria E., 1869) Real.S. Estager

Cadre spatial de la recherche: les communes viticoles retenues

Système viticole au XIX^{ème} siècle

- Grand vignoble
- Vignoble où la vigne constitue une quasi- monoculture
- Vignoble inséré dans un système de polyculture

Nomenclature

Les chefs-lieux de canton sont indiqués sur la carte.

Be: Betoncourt sur Mance ;Bl: Blondfontaine ;Bo: Bourguignon les Morey ;Bu: Bucey les Gy ;Ch: Charcennes ;Cha: Charnes St Valbert ;Chr: Chariez Chy; Charzey les Port ;Cm: Comboing ;Ec: Echenoz la Méline ;Fr: Froty les Vesoul ;Jo: Jonvelle ;Ju: St Julien ;Le: Champlitte le Prêlat ;Ma: Magny les Jussey ;Mo: Morey ;Mt: Montdore ;Mr: Mont le Vernois ;My: Montigny les Cherlieu ;Ne: Champlitte la Nouvelle ;No: Noizans les Vesoul ;Nor: Noroy les Jussey ;Or: Ormoy ;Pi: Pisseloup ;Pu: Pargerot ;Qu: Quincey ;Ro: Roche et Recourt ;Sm: St Marcel ;Su: Suaucourt ;Va: Vaire et Montouille ;Vernois sur Mance ;Vi: Villars le Pautel

Une pratique qui demeure d'actualité

- 19 La vigne existe donc toujours et si son inscription spatiale est faible d'un strict point de vue statistique, son empreinte véritable demande à être réévaluée.

- 20 En effet, nous avons pu constater qu'en général les propriétaires de vignes possédaient d'une à trois parcelles. Si l'on considère le nombre de déclarants pour chacune des communes étudiées, on réalise alors que la plupart des villages de l'aire d'étude présentent des parcelles de vignes, parfois même un nombre important qui peut dépasser la dizaine. L'émiettement de ce parcellaire, le plus souvent jardiné avec grand soin participe à son inscription dans les paysages et amplifie considérablement son empreinte paysagère, qui demeure réelle.
- 21 En outre, il convient de comprendre que la vigne prend déjà un poids bien plus significatif si on l'aborde par le biais de la pratique viticole. Le groupe des propriétaires actuels d'une vigne est en effet à l'échelle d'une petite commune rurale souvent relativement important. Dans une dizaine de villages retenus pour notre étude, on relève plus d'une parcelle cultivée pour 3 à 4 foyers⁶. Le travail de la vigne devient même une pratique largement majoritaire, dans presque toute les communes de l'aire d'étude (sauf pour les plus importantes, comme Vesoul, où l'estimation devient difficile à effectuer) selon deux occurrences :
- 22 - Si l'on intègre les treilles qui décoorent les façades ou servent à fournir du raisin de table (mais qui s'avère presque toujours être un cépage de vinification)
- 23 - Si l'on considère ceux qui autrefois ont possédé une vigne, directement ou par l'intermédiaire de leurs parents. Lors des entretiens cette réalité nous a été rapportée à maintes reprises sur le thème : « *Ici chacun avait sa vigne ...* ».
- 24 On comprend dès lors que la réalité viticole devient vite incontournable et multiforme.
- 25 Les parcelles viticoles d'amateur demeurent une composante importante des paysages et des territoires locaux, qui renvoient à l'histoire locale et familiale pour la plupart.

Portrait de la viticulture d'amateur

Un microparcellaire jardiné

- 26 Cette pratique est assez hétérogène dans ses manifestations spatiales. Elle se manifeste en premier lieu par l'intermédiaire de petites parcelles de vigne, disséminées en général à proximité des noyaux villageois. On relève un grand nombre de pratiques et d'usages, mais d'une façon générale, des caractères communs à toutes ces parcelles sont identifiables.

Une mise en culture aux moyens modestes

- 27 Cette viticulture est mise en œuvre, à l'aide de moyens matériels et humains limités. Dès lors on comprend que l'émiettement et la petitesse des parcelles soient de mise. La moyenne des superficies exploitées peut être estimée entre 10 et 20 ares (en moyenne 12 ares), rarement plus, souvent moins. De plus, il est rare que cette propriété viticole s'avère d'un seul tenant. Souvent ces vignes sont constituées de deux ou trois parcelles.
- 28 Nous sommes donc confrontés à une inscription spatiale des plus modestes, la plupart des parcelles ne couvrant que quelques ares. Il est d'ailleurs significatif que les viticulteurs expriment plus volontiers la dimension de leurs vignes en comptabilisant les « rangs », en général entre trois et dix maximum, voire les ceps directement, plutôt que d'évoquer les superficies concernées.
- 29 Il s'agit donc de parcelles très modestes dont la finalité est de produire deux ou trois hectolitres de vin chaque année.
- 30 Cette modestie des parcelles de vigne s'accompagne d'un entretien qui procède du jardinage. Les techniques et les outils employés pour tenir la vigne, ont bien sûr évolué avec leur temps mais s'inscrivent dans la pleine continuité de ce qui se pratiquait au début du XXème siècle. La mécanisation est peu fréquente. Si certains utilisent un motoculteur, ils demeurent minoritaires et la plupart des sols sont encore travaillés à la fourche.
- 31 L'espacement entre les vignes témoigne d'ailleurs du recours au travail manuel. De faible dimension, il est en général compris entre 80 cm et 1 mètre. En règle générale la conduite, mi-haute à haute, sur un ou deux fils de fer tenus par des poteaux d'acacia (ou plus rarement

de chêne) fendus est la norme. On rencontre toutefois encore quelques vignes échalassées au niveau de chaque cep. Cette technique est un héritage de la période pré-phyllloxérique. Certains viticulteurs ne l'ont jamais utilisée car leurs parents s'étaient déjà convertis au fil de fer ; d'autres ont réalisé cette conversion en la justifiant par le gain de temps et la simplification de la mise en œuvre. Jules Guyot, relevait déjà en son temps, lors de ses pérégrinations viticoles la lourdeur de l'entreprise de l'échalassage (Guyot J., 1864). On trouve aussi, de façon plus ponctuelle des conduites « originales », empruntées à d'autres régions viticoles ou plus ou moins inventées par le viticulteur : conduite en cordon, en palette, ou « en porche »...

- 32 Toutes les vignes sont en général traitées deux à trois fois dans l'année. La « bouillie bordelaise » est toujours majoritairement utilisée même si des traitements de synthèse plus modernes et spécifiques à l'entretien des vignes sont de plus en plus utilisés.
- 33 La taille est une opération plus particulière. La généralisation de la conduite sur fil a simplifié une opération dont dépend souvent la qualité de la récolte. On ne laisse en général que deux ou trois bras, à deux bourgeons sur chaque cep, de façon à recouvrir le fil. Du printemps au mois d'août les vignes sont ensuite régulièrement rognées. Très rares sont les viticulteurs capables de verbaliser et d'expliquer leur façon de faire, mais nous avons pu remarquer que le modèle que nous venons d'exposer était de très loin le plus répandu. La plupart nous ont confié qu'ils faisaient comme leurs parents. Ils n'attachent pas tant d'importance à la technique de taille, qu'à la sélection des grappes, qui ne doivent pas être trop nombreuses. Cette opération est l'une des plus fastidieuses et des plus consommatrices de temps. Elle engage la qualité et la quantité de la récolte et il est quasiment impossible d'y échapper. Une vigne non taillée est une vigne condamnée à très court terme. C'est ce qui explique que l'opération soit parfois la seule qui continue d'être mise en œuvre quand le viticulteur délaisse sa vigne.
- 34 Enfin, les vendanges sont un moment particulier pour chaque viticulteur. Elles sont l'aboutissement des efforts consentis pour tenir correctement sa vigne. La plupart des viticulteurs les présentent comme un moment familial, partagé et festif. La tradition perdure en théorie mais bien souvent désormais le labeur est plus pénible que joyeux.

Les bras manquent et il est fréquent que le viticulteur vendange seul, ou en couple, voire qu'il renonce à tout récolter faute de temps.

Un encépagement singulier mais difficile à apprécier

- 35 L'étude de l'encépagement est difficile à réaliser.
- 36 D'abord parce qu'aucun document officiel disponible ne mentionne la nature des cépages, mais aussi car une majorité des viticulteurs interrogés n'a pas été en mesure (ou n'a pas souhaité ?) communiquer sur la chose.
- 37 En effet, cette rubrique n'est presque jamais renseignée dans la fiche d'imposition des parcelles déclarées depuis les années 1960. Le cadastre viticole de 1954 dressait pourtant à l'époque un portrait assez détaillé d'un encépagement local assez singulier :

Répartition par cépages du vignoble de la Haute-Saône, au milieu du XXème siècle

Type de cépage	Superficie plantée en ha	%
cépage type <i>vinifera</i>	32,5	3
cépages prohibés	156,6	14
cépages hybrides	889,5	81
cépages indéterminés	15	1
vignes à l'abandon	14,1	1
Total	1107	100

(Source: Cadastre viticole de 1954 A.D.H.S. Δ110.14)

- 38 C'est donc sur la base des seules enquêtes par entretien que nous produisons une estimation, dans ses grandes lignes, de l'encépagement. Seulement une petite trentaine de viticulteurs se sont exprimés sur le sujet.
- 39 Si les anciens cépages prohibés, le Noah en particulier, sont parfois une fierté pour quelques propriétaires, ils sont sans doute désormais assez marginaux de nos jours.
- 40 Aujourd'hui, il semble que l'héritage perdure surtout pour les plants hybrides qui dominent toujours une majorité de vignes planté : Baco, Oberlin et Kuhlman sont reconnus pour leur robustesse et leur parfum fruité.

- 41 Toutefois une dizaine de viticulteurs amateurs interrogés qui replantent ou rajeunissent leur vigne exposent avoir de plus en plus recours aux cépages « nobles » que sont pour eux le gamay et le pinot.
- 42 Les exemples des exploitations commerciales de Champlitte ou de Charcennes ne sont sans doute pas sans influence.
- 43 Dans l'ensemble, les vignes sont rarement homogènes. Elles se sont composées à mesure de l'histoire familiale, et cette variété s'inscrit souvent dans une logique de « secret de cuisine », propre à chaque viticulteur.

Des parcelles complantées et aménagées

- 44 Nous avons évoqué le fait que la tenue des vignes et les techniques utilisées tenaient plus du jardinage que de l'exploitation agricole. Cette réalité est renforcée au niveau visuel par le recours au complantage.
- 45 Cette pratique est un héritage direct de la tradition viticole locale et reproduit ce que faisaient la plupart des viticulteurs au XIX^{ème} siècle. Le viticulteur profite de l'espace disponible entre les rangs pour y introduire des petites cultures jardinées optimisant ainsi l'espace cultural. Un rang peut ainsi être accompagné d'une rangée de fraisiers, d'échalotes, de salades ou d'asperges... En général il s'agit de fruits ou de légumes assez coûteux ou difficiles à se procurer dans les circuits de distribution traditionnels. On trouve aussi quelques arbres fruitiers, au feuillage clairsemé pour ne pas nuire, du fait de l'ombre portée, à la maturation des raisins. Le pêcher dit « de vigne » est bien sûr le plus répandu. Ses petits fruits peu juteux mais très parfumés, introuvables dans le commerce, sont souvent appréciés, autant pour leur rareté que pour leur qualité gustative. Il arrive aussi de trouver des pommiers, ou des pruniers, parfois sévèrement taillés, toujours pour ne pas concurrencer en excès les ceps de vigne.
- 46 Enfin mentionnons les arbustes tels que les groseilliers ou les cassisiers qui procurent une récolte à consommer directement mais surtout à introduire dans la production d'alcool maison. L'espace de la parcelle de vigne est donc un espace de productions plurielles qui ne sauraient être limitées à la seule vigne. On vient dans sa parcelle pour y cultiver son raisin certes mais sans lui réserver l'exclusivité de l'es-

pace. Sans doute parce que la vigne se surveille et s'entretient tout au long de l'année, le viticulteur y séjourne souvent et tend parfois à l'assimiler à un espace de vie plus général. La vigne est un lieu de promenade, de détente, de cultures et de récoltes diversifiées.

Une vigne tenue "à l'ancienne", Champlitte, 2008



Cette vigne, située dans un clos se compose d'une centaine de ceps, échalassés sur un bois fendu, en acacia et taillés bas. La vigne est entièrement jardinée à la main et méticuleusement tenue. Remarquer la baraque de vigne à toit de pierre au fond de la parcelle et les pêchers, au premier plan, à l'entrée de la parcelle.

- 47 Enfin, signalons que lors de l'apogée viticole, nombre de parcelles étaient aménagées avec des ouvrages en pierres : clos, murgers⁷, baraques de vigne... Bien souvent elles ont été démontées, ou rasées. La plupart des agriculteurs rencontrés nous ont raconté avoir dû déployer bien des efforts, lorsque la parcelle fut reconvertie, pour venir à bout de ces ouvrages en pierres qui sont un frein à la mécanisation des méthodes culturales. Néanmoins l'éclatement du parcellaire viticole a permis de conserver un très grand nombre de ces aménagements. Sur une petite parcelle, reconvertie en verger, en jardin ou même en pâture, la présence de murgers ou d'une baraque de vigne

n'est nullement préjudiciable, au contraire. La parcelle est close, protégée et dispose d'un abri pour ranger le matériel. Bien évidemment dans les parcelles qui sont restées en vigne les aménagements ont été préservés. Ils sont des marqueurs originaux qui ne peuvent manquer d'être repérés et donnent à ces espaces une richesse et une profondeur historique toute singulière. Il peut être très surprenant de constater que quelques rangs de vigne sont disposés au cœur d'une parcelle close, dans laquelle on pénètre par un porche monumental et qui dispose d'une baraque qui n'a rien du simple abri de jardin...

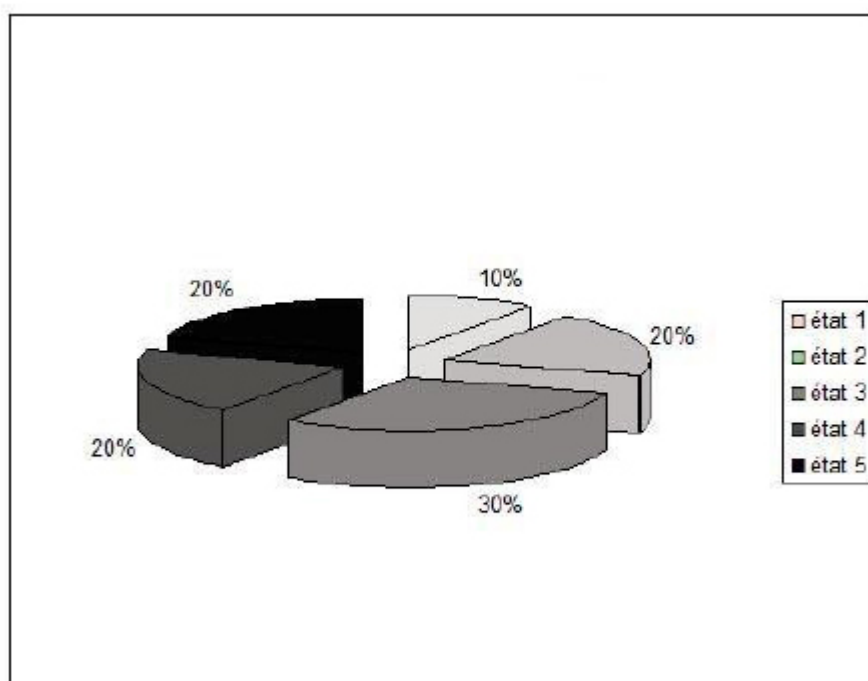
- 48 Aussi faut-il voir dans ces vignes aménagées le produit d'une histoire et d'une évolution qui les consacre comme une forme de rémanence d'une époque qui voyait en la viticulture un avenir certain.

Etat des parcelles

- 49 Nous avons évoqué précédemment que les moyens manquent souvent à la bonne tenue de ces vignes. Le manque de temps ou l'incapacité physique à tenir sa vigne sont en effet une composante de plus en plus fréquente du système. Le jardinage minutieux qui fait parfois de ces parcelles un modèle du genre est bien souvent mis à l'épreuve.
- 50 Aussi faut-il chercher à voir dans la tenue des parcelles, une dynamique évolutive sur le devenir de la pratique.
- 51 Pour ce faire nous proposons une méthode simple qui s'appuie sur l'observation directe des parcelles. Nous avons procédé en parcourant sur l'ensemble des sites étudiés un maximum de parcelles et en déterminant pour chacune son état. Entre 150 et 170 parcelles ont ainsi été relevées. Au final, chaque parcelle a été classée en fonction de son état selon une typologie qui en comprend cinq et qui se détermine de la façon suivante :
- 52 -L'état 1 correspond aux vignes parfaitement tenues qui correspondent à un véritable orthotype, sans prendre en compte ni leur âge, ni la technique employée pour les mettre en culture.
- 53 -L'état 2 désigne des vignes globalement bien soignées, qui font bonne figure. Elles présentent quelques signes de négligence dans l'entretien de la parcelle qui ne doivent pas porter de préjudices significatifs à la récolte.

- 54 -L'état 3 concerne des vignes qui portent les stigmates d'un manque d'entretien. La récolte n'est pas hypothéquée mais sera éventuellement affectée dans sa qualité et sa quantité par l'absence de certains soins. A ce stade on peut commencer à entrevoir ces carences dans la tenue de la parcelle comme les signes d'un début de déprise anthropique.
- 55 -L'état 4 porte sur des vignes clairement délaissées. Les ceps demeurent vigoureux mais la vigne est mal tenue et son existence compromise si elle n'est pas rapidement reprise en main.
- 56 -L'état 5 permet de reconnaître d'anciennes vignes abandonnées. La parcelle n'est plus récupérable et le système viticole disparaît. Il peut perdurer à travers ses héritages mais sa composante sociale et économique ne fonctionne plus.
- 57 A partir des relevés d'état effectués, il est possible rendre compte d'un état général du système étudié.

Relevé de l'état des parcelles au sein du système viticole d'amateur



Relevé de l'état des parcelles (Entre 150 et 170 parcelles ont été relevées)

- 58 Globalement, rares sont les vignes d'excellente tenue. A l'échelle de notre aire d'étude, l'état 1 ne concerne au maximum que 10% des par-

celles. La plupart de ces vignes sont au cœur même du village, voire dans un jardin attenant à l'habitation principale. Certaines sont parfois cultivées au sein d'un clos familial lui même très soigné. Les entretiens effectués nous ont permis de confirmer l'hypothèse selon laquelle lorsqu'un viticulteur possède plusieurs parcelles il préfère parfois concentrer ses efforts sur une seule et renoncer à d'autres s'il se sent incapable de bien les tenir. Celle-ci bénéficie alors de tous leurs soins et peut être considérée comme un véritable lieu de mémoire, intime, dans lequel s'opère une sanctuarisation des pratiques viticoles.

- 59 Les vignes de bonne tenue, qui correspondent à l'état 2 sont plus fréquentes. Elles représentent environ 20% des parcelles recensées. On les trouve majoritairement à proximité des villages mais il arrive que certaines se localisent sur des sites plus éloignés.
- 60 Au final les vignes qui appartiennent à l'état 1 et 2 représentent environ un tiers de l'ensemble. Elles rendent compte d'un système qui ne connaît pas de déséquilibre significatif dans son fonctionnement. Pour autant il ne faut pas considérer que cet équilibre engage la pérennité du système. En effet, une large majorité de viticulteurs qui tiennent excellentement leur vigne, la voient disparaître à très court terme. Agés pour la plupart, ils insistent sur la pénibilité d'un travail qui leur est de plus en plus difficile à réaliser. De surcroît ils ne voient pas qui pourrait, dans leur entourage, reprendre une parcelle qui, dès lors, semble condamnée. On ne s'étonnera donc pas de constater que près des deux tiers des vignes sont marquées par un manque d'entretien qui s'exprime avec une intensité variable.
- 61 Les vignes recensées à l'état 3, souffrent d'un manque de soin qui commence à affecter la production. Elles sont les plus nombreuses et représentent au moins 30 % des parcelles. Il s'agit pour l'essentiel du cas classique d'une vigne que l'on souhaite conserver, qui se voit récoltée et travaillée mais qui demeure dans son ensemble une charge trop lourde pour être parfaitement réalisée. Cet état est complexe à appréhender. Il peut correspondre à un relâchement dans l'effort consenti pour tenir sa vigne et dans ce cas être initié par un début de déprise anthropique sur l'espace. Mais il peut au contraire rendre compte d'une stabilité du système. La vigne peut effectivement être tenue de la sorte de longue date, depuis plusieurs générations. J.

Guyot n'a pas manqué de relever ces vignes qui dès le XIX^{ème} siècle souffraient d'un manque d'entretien tout en assurant la production familiale (Guyot J., 1864). Toutefois ces occurrences restent minoritaires dans ce type de parcelles et dans la majorité des cas, cet état révèle la mise en place d'une dynamique qui engage la survie de la vigne, ce dont témoigne la fréquence de l'état suivant.

- 62 L'état 4 représente une part importante du système : environ 20 % des vignes. A ce stade de l'évolution d'une parcelle il n'est guère possible de douter du fait que la vigne est condamnée. Les ceps courent et sont bien souvent atteints par la maladie, la parcelle est affectée par une dynamique de reconquête forestière qui fait parfois disparaître l'inscription dominante de la vigne sur la parcelle et conduit alors à l'état 5. Cet état final qui marque l'abandon de la pratique représente 20 % des cas. Il n'est pas toujours observable à l'échelle d'une parcelle car il est fréquent que lorsque le stade précédent est atteint, la parcelle soit brutalement reconvertie par son propriétaire : la vigne est arrachée, la parcelle travaillée au tracteur une nouvelle utilisation du sol est alors engagée. Aussi faut-il voir dans l'état 4 une dynamique qui marque la déprise anthropique sur le système viticole étudié. La présence de l'état 5 permet d'élargir le point de vue dynamique en soulignant une déprise anthropique plus large qui affecte non seulement le système cultural mais aussi, l'espace lui même.

Conclusion sur l'état général du système

- 63 Au final, la viticulture d'amateur dans l'aire d'étude est sérieusement éprouvée. Globalement, une nette majorité des parcelles est clairement affectée par le manque d'entretien. L'impression générale d'un système en fin de course que nous avons pu ressentir lors de nos campagnes de terrain est confirmée par l'étude de ces relevés. Presque tous les viticulteurs rencontrés lors des entretiens, même les plus jeunes, ont clairement dit qu'ils se considéraient comme les derniers représentants du système et que celui-ci était voué à disparaître rapidement.
- 64 D'après le service des droits indirects de Vesoul, près de la moitié des vignes ont disparu depuis une quinzaine d'année, en général avec leur

propriétaire. Entre 2005 et 2010, nous avons pu constater la disparition de 15% environ des parcelles étudiées sur le terrain.

- 65 Néanmoins nous nous garderons pour l'instant de considérer que la cause est entendue. Les générations précédentes se considéraient sans doute elles-mêmes comme les dernières à cultiver la vigne et aujourd'hui encore un bon tiers des amateurs qui cultivent une vigne ont moins de cinquante ans.
- 66 Certes, la dynamique de disparition des vignes, en cours, est démonstrative et peu contestable mais il est difficile d'évaluer la capacité de résistance finale d'une pratique qui procède de logiques solidement ancrées au sein du territoire.

Des pratiques au cœur du construit territorial des acteurs sociaux

Des pratiques et des productions porteuses d'un grand attachement

Une logique de mise en œuvre singulière

- 67 Maintenir une vigne d'amateur, échappe à toute logique de rentabilité. Les motivations sont largement dominées par une logique affective et personnelle qui empreinte à plusieurs registres (Estager S., 2008). Les enquêtes par entretien que nous avons menées démontrent clairement la chose, comme l'illustre l'une des questions systématiquement abordées.

Pourquoi faites-vous du vin ?

Justification ou raisons exposées	occurrence	citée en premier	citée en deuxième	citée en troisième
La tradition familiale	31	16	8	7
Le fait de posséder des vignes	27	17	7	2
Le plaisir	15	5	6	4
Production unique	10	4	4	2
Par économie	8	/	2	6
Valeurs morales	5	1	1	3

(Effectif interrogé: 43 personnes. Nous synthétisons les réponses selon la thématique dans laquelle elles s'inscrivent. Elles ont bien évidemment été formulées de façon diverses. Le nombre de justifications exposées est lui aussi variable. Nous n'avons pas incité les personnes interrogées à fournir un nombre précis de réponse.)

- 68 Deux réponses ancrent bien la pratique dans la mémoire des lieux et de la famille.
- 69 En effet, la pratique entend en premier lieu perpétuer une tradition transmise par les parents. Faire son vin s'inscrit dans une généalogie, comme le fait de tenir sa vigne.
- 70 La démarche mémorielle, évidente, est souvent mise en avant : il importe de reproduire un savoir-faire qui appartient à l'identité même de la famille. Cette justification se conjugue sans doute avec celle qui met en avant des valeurs morales. Il ne faut pas mettre un terme à une pratique et ainsi rompre un lien transmis dans un cercle intime. Renoncer à faire son vin c'est mettre à mal une mémoire et un savoir-faire reçus des aïeuls. Cela rejoint la logique qui conditionne le maintien des vignes. Ici c'est davantage le fait de tenir une vigne qui conditionne la production de vin que l'inverse. On fait du vin car la vigne existe. La vigne n'existe pas seulement pour produire du vin mais par ce qu'elle est un héritage chargé d'affectif et d'inscription au sein du territoire. C'est un apanage familial.
- 71 Le plaisir de faire son vin est évidemment évoqué. Cette geste est singulière et à plusieurs reprises nos interlocuteurs ont insisté sur ce point. Faire son vin procède d'une démarche qui empreinte aussi bien à la mythologie nationale que biblique (Barthes R., 1957). La portée symbolique de la production n'a nul équivalent, en particulier en France. Cette justification est souvent formulée de façon confuse,

comme si une certaine réticence existait à se considérer véritablement vigneron ou comme un producteur de ce totem national.

- 72 Cela tient sans doute à la singularité du vin produit.
- 73 En effet, les productions d'amateurs échappent très largement aux codes viticoles qui dominent dans notre pays et ne bénéficient d'aucune reconnaissance véritable. Or ce vin est précisément reconnu comme unique. Pour un quart des personnes interrogées, c'est d'abord ce qui motive à en fabriquer. Si les autres ne formulent pas clairement cette justification, les entretiens laissent apparaître une vraie reconnaissance du produit et de son originalité.
- 74 Son goût, qui a pourtant évolué avec le temps, nous a été présenté par une dizaine de viticulteurs comme un goût auquel ils sont attachés depuis leur jeune âge.
- 75 Au final, la valeur accordée au produit est réelle et demande à être comprise dans sa complexité pour saisir l'importance véritable incarnée par ce vin si particulier.
- 76 Le rapport à la pratique est complexe et les frontières entre ces justifications poreuses ; mais c'est bien la logique mémorielle qui domine la pratique.

La vigne, vecteur mémoriel

- 77 La vigne recoupe dès lors la question des identités et du lien aux territoires. La présence de cette vigne passe par plusieurs vecteurs. Ils sont dans la plupart des cas constitutifs de cette identité et du rapport au territoire des individus. La présence de la vigne s'inscrit d'abord dans une histoire, un « autrefois » qui n'est pas forcément identifié dans sa chronologie ou qui se rapporte à une généalogie personnelle. Les parents (ou les grands-parents) sont associés à une pratique passée, identifiée comme un trait majeur de la Haute-Saône de jadis, qui appartient aussi à l'histoire familiale. Cette dernière s'ancre alors dans l'histoire régionale.
- 78 La vigne est par ailleurs un legs, un héritage qui à l'inverse d'autres formes de propriétés, telles un bâtiment ou une parcelle forestière, ne saurait perdurer sans qu'on l'entretienne régulièrement. Elle ne se reçoit pas mais se transmet. Avec elle c'est souvent un ensemble de

pratiques et de savoir-faire qui accompagne cette transmission entre les générations.

- 79 La pratique viticole est à la fois un élément de la représentation collective qui participe à l'illustration de l'histoire régionale distillée par la plupart des médias ou des discours locaux (qui font de la vigne l'une des composantes majeures de la vie des campagnes à la fin du XIXème et au début du XXème siècle) et reçoit en retour le sens que chacun peut donner à cette histoire.
- 80 La vigne dans sa situation de marginalité spatiale est en effet le fruit d'une dynamique qui traverse plus d'un siècle. Elle porte à travers elle de nombreux épisodes de l'histoire locale mais surtout nationale, marquée par les grands traumatismes que les campagnes ont connus : phylloxéra, Première et Seconde Guerre mondiales... La raréfaction de cette culture, puis sa marginalisation progressive tendent à sanctuariser les parcelles qui demeurent – ou résistent- et à densifier leur valeur et leur portée symboliques. Plus qu'un terrain jardiné, la vigne est souvent assimilable à une relique d'un système passé et des pratiques qui lui sont associées. Dans cette situation, les parcelles de vigne acquièrent une toute autre dimension et une épaisseur bien plus consistante que ne pourrait le percevoir celui qui les observe en occultant cette dimension historique. En réalité, ces vignes d'amateur doivent être abordées comme un authentique « lieu de mémoire » au sens où les a définis P. Nora (Nora P., 1983).
- 81 La vigne recoupe aussi la mémoire individuelle en singularisant la pratique familiale par rapport à cette représentation collective. En effet, rares sont les pratiques et les réalités qui correspondent aux discours officiels véhiculés de nos jours par les autorités ou les médias locaux. Nous avons pu mettre à jour une multitude de pratiques, de savoir-faire qui diffèrent considérablement de ceux généralement présentés.
- 82 Dès lors une nouvelle lecture de ces espaces est possible. Il s'agit désormais de les aborder comme des espaces vécus, porteurs de pratiques et de sentiments personnels qui renvoient souvent à l'intimité familiale. Ce sont des témoins historiques, vestiges d'une dynamique qui les a mis à mal et se présentent alors comme la marque d'une forme de rémanence⁸ par rapport à l'âge d'or viticole qui continue d'être intégré comme un référentiel de l'histoire régionale.

La vigne, un objet à la croisée du vécu et des mémoires, qui forge le territoire

Quelles mémoires de la vigne ?

- 83 La vigne peut donc s'appréhender comme un schème mémoriel du territoire pour des acteurs variés : collectivités politiques, société d'histoire locale, communauté religieuse... Dès lors, plusieurs mémoires en lien avec la vigne, peuvent s'identifier, en évitant de les cloisonner de façon trop schématique :
- 84 - Une mémoire collective. Portée par une forme d'histoire « officielle » de la vigne, elle forge la mémoire d'un vignoble passé d'importance qui a disparu suite à l'épisode phylloxérique, puis qui renaît depuis les années 1980 à travers une poignée d'exploitations commerciales. Ce type de représentation désincarnée, limitée aux faits, tend à ignorer les acteurs qui font cette histoire. Dès lors elle conduit parfois ces derniers à se démarquer plus franchement par rapport aux discours dominants (Wievorka A., 1998). Elle est ici acceptée dans sa formulation générale mais génère un rejet massif des viticulteurs amateurs car cette mémoire les oublie largement en concentrant son propos sur la viticulture commerciale. Les « oubliés » d'une histoire officielle, qui construit cette mémoire collective, surgissent parfois brutalement pour participer alors à sa remise en cause (Stora B., 1991).
- 85 Nous émettons l'hypothèse que le processus est actuellement en cours et qu'il demande un peu de temps pour être clairement formalisé : la pratique relève peut-être encore trop du quotidien pour trouver sa place dans ce type de mémoire, le « contexte de réception » (Wievorka A., 1992) n'étant pas encore prêt. L'absence de consensus entre la représentation officielle de la viticulture (qui empreinte plus à l'image nationale qu'à l'histoire locale) et le vécu des acteurs ne permet pas le « consentement à la mémoire » (Becker A., 2001) et son acceptation facilitée d'une représentation collective.
- 86 - Une mémoire de l'expérience. Ancrée dans la tradition et les habitudes familiales, elle préside au travail de la vigne, à la vinification et à la réalisation des autres productions. On entre ici dans le domaine

des recettes de familles qui ne souffrent aucune théorisation formelle. Les gestes sont reproduits tels qu'on les a appris puis évoluent avec le temps. Cette mémoire est un sanctuaire de savoir-faire locaux. Elle participe à la mise en œuvre des lieux de la vigne sous leurs manifestations les plus diverses. Cette mémoire s'exprime dans une quotidienneté à valeur récréative. Les enquêtes par entretien ont démontré que la pratique, sous sa charge mémorielle, est aussi un plaisir.

- 87 - Une « mémoire des proches ». P. Ricoeur la définit comme un plan de référence intermédiaire entre mémoire collective et individuelle. Il insiste sur le rôle essentiel joué par cette « *mémoire des gens qui comptent* » (Ricoeur P., 2000) qui structure le vécu de chaque individu. Celui-ci se souvient de ce que les autres lui transmettent et chacun s'approprie une part du vécu de ceux qui comptent pour lui. Cette mémoire est chargée de valeurs ou d'affectif et forge un sentiment d'appartenance à une communauté, à une généalogie ou à une microsociété. Ainsi les pratiques viticoles sont avant tout celles de la famille, des amis ou du village. Leur histoire et les savoir-faire qui s'y rapportent sont intégrés au vécu de ceux qui les reçoivent. C'est à travers cette mémoire que s'opère la fusion entre mémoire collective et mémoire individuelle.
- 88 - La mémoire individuelle. Cette composante majeure des processus identitaires résulte de la combinaison des trois précédentes. Si elle relève très largement du vécu de chacun, elle s'approprie aussi des schèmes extérieurs à ce vécu. L'histoire de la vigne familiale se conjugue avec celle portée par la mémoire collective. Les échelles de temps se raccourcissent et inscrivent ainsi les pratiques du quotidien dans une perspective historique.
- 89 Ainsi les grands épisodes tels que le phylloxéra finissent par être intégrés au rapport que chaque viticulteur entretient avec la vigne : on se souvient que le vignoble a été détruit. La vigne qui perdure n'en a alors que plus de valeur. On évoque le souvenir des superficies viticoles conséquentes qui continuaient d'exister après guerre en déclinant le thème d'« *ici chacun avait sa vigne* » et on continue de perpétuer une pratique qui s'inscrit durablement au sein des paysages. Mais l'idée que la vigne a disparu n'est pas rejetée pour autant, elle a

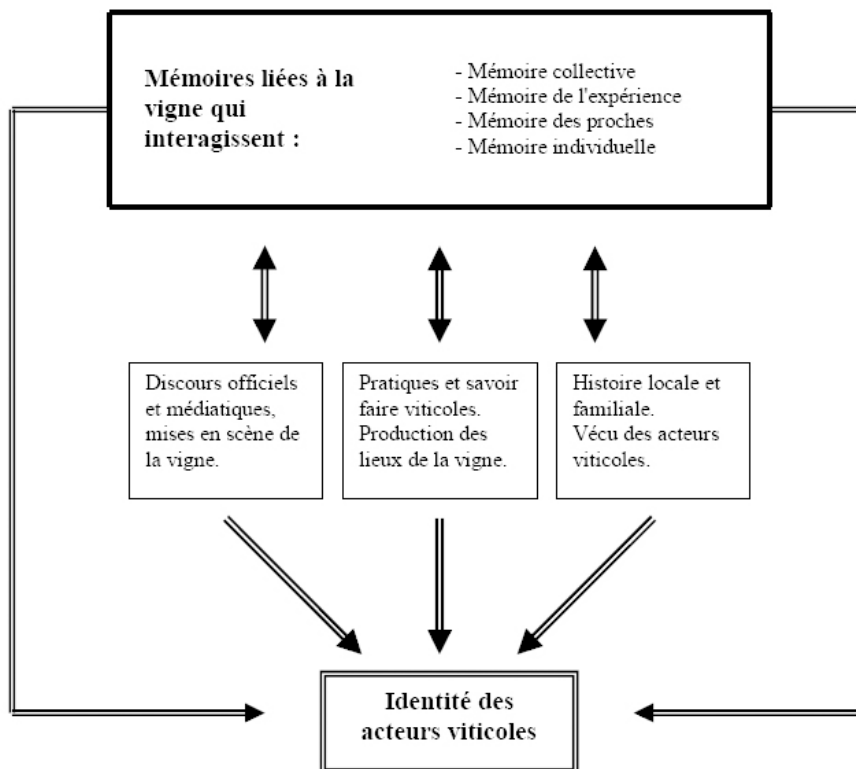
réussi à s'imposer en s'appuyant sur une norme sociétale qui ne consacre qu'un type de viticulture.

Des mémoires perméables qui interagissent

- 90 La mémoire collective et celle des proches se conjuguent avec le vécu et les pratiques du quotidien de ceux qui s'adonnent toujours à la culture de la vigne. Prenons deux exemples qui illustrent les lignes de tensions engendrées par la confrontation de différents schèmes mémoriels:
- 91 - L'idée que le phylloxéra a détruit le vignoble de Haute-Saône est largement acceptée par les viticulteurs. Mais le thème de la « renaissance » de ce vignoble lié aux entreprises commerciales apparues dans les années 1980, est largement rejeté car il nie, de fait, le maintien d'une viticulture d'amateur. Elle gomme une micro-histoire chargée d'affectif qui constitue encore une réalité du moment.
- 92 - De même le rapport à la qualité des productions est très confus. La production passée de vins de qualité est parfaitement intégrée. Presque tous les viticulteurs interrogés la mentionnent.
- 93 Le schème mémoriel est distillé par les mises en scène de la vigne et fait référence aux vins exportés avant la Révolution. Mais il est en fait souvent repris pour exposer le souvenir des vins produits par les « anciens » après l'épisode phylloxérique. Une majorité nette de viticulteurs nous a vanté les mérites de ces cépages américains, le Noah en particulier, sans doute mythifié par son interdiction. Or, le rejet de ces nouveaux goûts à l'époque où ils sont introduits, était presque unanime (Estager S., 2008).
- 94 Les échelles de temps se télescopent, les mythologies fusionnent pour produire une mémoire qui emprunte aussi bien à celle des proches qu'à la mémoire collective : On se souvient des mérites des vins d'autrefois vantés par les proches, on les intègre comme une manifestation des vins de qualités exportés avant la Révolution.
- 95 Ces exemples soulignent, la perméabilité qui existe entre les différentes mémoires. Leur confrontation engendre une assimilation de schèmes de diverses origines. Ils se conjuguent avec le vécu de ceux qui s'adonnent à la pratique viticole. Celle-ci dès lors met à jour l'importance de la composante mémorielle dans le processus du

construit identitaire et pose la question du rapport des individus à l'évolution macro-historique.

- 96 C'est au travers des pratiques du quotidien et de ses composantes mémorielles que se dessine l'importance de ce qui relève de l'histoire du quotidien dans les processus de construction identitaire et territoriale. On trouve ici une illustration de l'importance de ce que P. Ricoeur désigne comme l' « *histoire lente des habitudes* » (Ricoeur P., 2000). Selon lui c'est dans cette histoire du quotidien, transmise par les proches, au travers de pratiques ou de savoir-faire locaux, que se forge avant tout le rapport au territoire. Les schèmes reconnus qui composent la superstructure et l'infrastructure d'un territoire doivent être complétés par ceux auxquels d'ordinaire on ne prête que peu d'importance. En effet, ceux-ci tendent à être souvent négligés dans une approche historique et géographique encore largement marquée par l'étude de quelques schèmes dominants. Or, les phénomènes marginaux en apparence, comme la vigne ici, peuvent aussi être une ligne de force qui structure les territoires. Les enquêtes de terrain réalisées sur le fait viticole démontrent que la vigne appartient toujours à cette « *histoire lente des habitudes* » transmises au fil des générations. Les lieux de la vigne en Haute-Saône sont des lieux de mémoire, qui se marient avec la réalité de l'instant. Nous présentons ici le cas des schèmes viticoles qui se conjuguent au niveau des mémoires, du vécu et des savoir-faire pour participer au construit identitaire de chacun.



Les schèmes liés à la vigne et leur participation à la superstructure du territoire

La vigne, une de ces marginalités qui font le territoire

- 97 En définitive la pratique viticole d'amateur démontre qu'un territoire du quotidien (Di Méo G., 1996) intègre aussi des schèmes à forte structuration mémorielle. Sa présence et les pratiques qui y sont associées, participent à forger le territoire de ceux qui la mettent en œuvre.
- 98 Le cadre sociétal général dans lequel s'inscrit la pratique viticole du moment reste évidemment une donnée structurante fondamentale. Dans ce contexte, l'étude de la vigne et des micro-histoires qui s'y rattachent invite à donner tout son sens à l'entreprise. Il faut comprendre ce qui autorise le maintien d'une praxis en décalage apparent avec son époque. Avant d'être une pratique marginale, la vigne est un vécu, dans ses dimensions mémorielles et de l'instant. Cette variation

d'échelle, déplace le regard vers une micro-territorialité qui se situe au niveau des acteurs viticoles et des pratiques mises en œuvre.

- 99 La pratique viticole d'amateur est une de ces nombreuses réactions qui illustrent la capacité de résistance d'un système face aux dynamiques d'uniformisation culturelles perceptibles à différentes échelles. En ce sens il faut bien recevoir ces pratiques « traditionnelles » comme l'affirmation d'une identité de l'instant qui fait le territoire. Il ne faut pas appréhender le maintien des savoir-faire viticoles comme le résidu d'un système obsolète mais bien comme une praxis du moment conditionnée par des logiques identitaires. Les lieux de la vigne sont conditionnés par l'affirmation de valeurs qui s'inscrivent dans la réalité de l'instant du territoire auquel ils appartiennent. Les savoir-faire se transmettent et évoluent avec leur époque. L'évolution de l'encépagement local démontre qu'il n'y a aucun conservatisme en la matière. Les fûts en plastique ont remplacé les tonneaux, les désherbants supplantent la fourche, et la vigne est devenue une plante ornementale et fruitière courante...
- 100 La vigne perdure donc aujourd'hui sous différentes formes. La plupart de ses mises en œuvre sont dominées par une logique mémorielle qui renvoie à l'histoire du territoire et de ses acteurs. Elle apparaît sinon comme une réaction aux logiques sociétales de l'époque, au moins comme une résistance ou une permanence qui rattache ceux qui la mettent en œuvre à l'histoire des lieux. On trouve ici une illustration du propos de J.R. Pitte qui invite à prendre en compte les échelles les plus fines pour saisir les territoires et le sens géographique d'un espace :
- 101 « *L'identité et l'enracinement perdent toute connotation frileuse et passéiste. Chacun est capable en fonction de sa culture et de son histoire personnelle d'assumer ses enracinements multiples, ou plutôt emboîtés à la manière des poupées russes* » (Pitte J.R., 1995).
- 102 La pratique viticole est l'expression d'une micro-territorialité qui effectivement s'enracine à une échelle très fine. Elle se perçoit au niveau de l'individu et du lieu.
- 103 M. Maffesoli développe l'idée que dans une société qui sature de formes de consommations uniformisées, de plus en plus d'individu ne vont plus chercher d'idéologie ou d'utopie lointaine mais au contraire

se raccrochent à : « *des utopies interstitielles, des « bricolages » existentiels, proches, qui vont favoriser quelque chose de l'ordre de l'émotionnel, du domestique* » (Maffesoli M, 2004).

- 104 Héritage familial, chargé d'identitaire et d'affectif, la vigne et ses pratiques d'amateur méritent sans doute ici d'être appréhendées comme une manifestation de ces utopies interstitielles.

Conclusion :

- 105 En définitive, la pratique de la vigne est à la croisée de plusieurs sphères ou référentiels territoriaux auxquels elle se rattache. Son inscription fine, à l'échelle des lieux, souligne la dimension particulière de la pratique. Elle appartient au territoire de l'intime. Sa charge mémorielle conditionne une matérialisation modeste qui n'aspire pas à s'inscrire de façon plus démonstrative au sein des paysages.
- 106 Les lieux de la vigne possèdent aujourd'hui un enracinement qui tient surtout à l'histoire personnelle et locale, même si la pratique viticole procède d'une histoire régionale plus générale. C'est ce qui nous amène à regarder ces pratiques davantage comme l'expression d'une réalité du moment que comme un résidu hérité d'une époque révolue.
- 107 Au final, la vigne est à la croisée de valeurs identitaires qui empruntent aussi bien à la mémoire des lieux, qu'aux logiques personnelles et familiales. Elle est une tradition et aussi une réalité de l'instant qui se pose comme une permanence, une généalogie ou une résistance selon les pratiques mises en œuvre. La vigne demeure une de ces lignes de force qui font le territoire de la Haute-Saône.

Barthes R., *Mythologies*, Edition du Seuil, 1957, 233p

Becker A., « La Grande guerre, entre mémoire et oubli » in *Cahiers français*, La mémoire entre histoire et politique, Leonard Y. (dir.), n° 303, La Documentation française, Paris, juillet-août 2001, pp.48-55.

Di Méo (dir), *Les territoires du quotidien*, Paris, L'harmattan, coll. « Géographie sociale », 1996, 207 p.

Estager S., *Un objet entre marginalité et territoire : la vigne en Haute-Saône*, Thèse de Doctorat, Université de Lille1, 2008, 482p.

- Guyot J., *Sur la viticulture du Nord-Est de la France*, Paris, Imp. Impériales, 1864, 287p.
- Maffesoli M. « Utopie ou utopies interstitielles », *Diogenes* 2/2004 (n° 206), p. 32-36.
- Nora P., *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 7 vol., 1983-1993.
- Pitte J.R., *Cultures régionales, culture universelle, éloge de la diversité*, Géographie et Cultures, n°14, 1995, p3-8.
- Ricoeur P., *La mémoire, l'histoire et l'oubli*, Paris, P.U.F., Seuil, 2000, 448p.
- Stora B., *La gangrène et l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, La découverte, Paris, 1991
- Thirria E., *Manuel à l'usage des habitants du département de Vesoul*, 1869, 1003p.
- Weber E., *La fin des terroirs. La modernité de la France rurale, 1870-1914*, Paris, Fayard, 1983, 839p.
- Winock M., « Qu'est ce qu'un événement ? », *L'Histoire*, n°268, septembre 2002, pp. 32-37
- Wievorka A., *L'ère du témoin*, Paris, Plon, 1998, 189 p.
- Wievorka A., *Déportation et Génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Plon, 1992, pp 88-89

1 Source : Chambre d'Agriculture de Vesoul, R.G.A. 2011 . Quatre communes abritent de nos jours des exploitations commerciales : Charcennes (74 ha.), Champlitte (39ha.), Roche & Raucourt (31ha.) et Bucey-les-Gy (3ha.)

2 Source Chambre d'Agriculture de Vesoul, R.G.A.

3 Cette donnée, variable selon les départements, nous a été fournie par les services statistiques de la C.A.

4 Nous avons reçus l'aide du service des impôts et droits indirects de Vesoul, qui sans transmettre les documents fiscaux, a accepté de nous renseigner sur le nombre de déclarants et la superficie concernées par commune. Nous avons complété cette approche par l'étude de photographies aériennes. Elles permettent d'identifier des cultures de type viticole mais, compte-tenu de la modestie des parcelles qui ne comportent pour l'essentiel que quelques rangs, il est très difficile de les distinguer d'autres pratiques jardinées.

5 Nous avons réalisé une cinquantaine d'enquêtes par entretien dans l'ensemble du département dans le cadre du travail de Doctorat (Estager S., 2008), complétés par une vingtaine d'entretiens en 2009/2010

6 Blondefontaine, Bourguignon- les- Morey, Cemboing, Magny-les Jussey, Ormoy, Noroy-les-Jussey, Purgerot, St-Julien, St- Marcel, Suaucourt et

Villars-le-Pautel.

7 Nom local pour les murets d'épierrement ou de délimitation foncière.

8 Par rémanence nous entendons une forme de persistance d'un phénomène, d'une pratique ou d'un objet, après la disparition de sa cause ou de ce qui l'a produit.

Français

Même si elles se raréfient, les pratiques viticoles d'amateur existent toujours en Haute-Saône. Elles procèdent de traditions et de savoir-faire qui se transmettent en général dans un cadre familial. Si leur évaluation quantitative pose problème, elles demeurent de nos jours de puissants marqueurs des paysages et des territoires.

Cette viticulture d'amateur produit des espaces singuliers au sein du monde viticole. Les vignes sont le produit de pratiques héritées variées qui ont su évoluer avec leur époque. Elles sont surtout porteuses d'un lien affectif et sensible aux lieux et aux pratiques qui s'y rapportent. Cette viticulture est une composante forte des territoires locaux.

English

Practical experiences of non-professional wine-growing in Haute-Saône: a intimate territory

Practical experiences of non-professional wine-growing are still existing in Haute-Saone, even if they are less and less represented. They spring from familial traditions and knowledges.

Nowadays these practical experiences are always powerfull landscape and territory markers but there is no quantitative analysis about them.

Non-professional wine-growing produces particular spaces and brings an emotional link to spaces and knowledges.

Sylvain Estager

Professeur agrégé de Géographie et Docteur, Université de Lille 1